

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEGA ALL EXTREME

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 4.4

Date d'impression 03/02/2020

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/01/2020

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit MEGA ALL EXTREME  
Code du produit 11000084M1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Adhésifs.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
198 Avenue de France,  
75013 Paris  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation cutanée: Catégorie 2  
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1  
Lésions oculaires graves: Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3  
Aquatique chronique: Catégorie 3  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient ETHOXYLATED BISPHENOL A DIMETHACRYLATE & 2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE & alpha, alpha DIMETHYLBENZYL HYDROPEROXIDE & 2-METHACRYLOYLOXY ETHYL SUCCINIC ACID.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme défini selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes
ETHOXYLATED BISPHENOL A DIMETHACRYLATE	41637-38-1		.	25 - < 50	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	
2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE	868-77-9	212-782-2	01-2119490169-29	25 - < 50	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	
2-METHACRYLOYLOXY ETHYL SUCCINIC ACID	20882-04-6	244-096-4	-	5 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)	
alpha, alpha DIMETHYLBENZYL HYDROPEROXIDE	80-15-9	201-254-7	01-2119475796-19	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Chronic 2 (H411) STOT RE 2 (H373) Org. Perox. E (H242)	
ACETO PHENYLHYDRAZINE	114-83-0	204-055-3	.	< 1	Acute Tox. 3 (H301) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE	109-16-0	203-652-6	.	< 1	Skin Sens. 1 (H317)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Montrer l'étiquette au médecin.

#### Inhalation

Déplacer immédiatement à l'air frais. Requérir immédiatement une assistance médicale. L'augmentation du rythme de la respiration ou de l'essoufflement, peuvent indiquer une réaction allergique. Ces effets peuvent être retardés.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

#### Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### Avis aux médecins

Provoque des brûlures des yeux. Traiter de façon symptomatique. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

#### Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Assurer une ventilation adéquate.

Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'une des substances de ce produit, devrait s'abstenir de le manipuler.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients dans des endroits frais à l'abri du soleil et à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Pour les substances.

**8.2. Contrôles de l'exposition**Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage. Toute personne ayant des antécédents de sensibilisation cutanée à l'un des ingrédients de ce produit, devrait s'abstenir de manipuler.

Mesures d'ordre technique

Une ventilation locale est suggérée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des niveaux élevés de vapeurs, brouillards ou de fumées.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3. Ne pas respirer les vapeurs ou/et les pulvérisations.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Vert	<b>Densité</b>	1.08
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Acrylique	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.	<b>Viscosité</b>	Visqueux
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	> 100 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 93 °C	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	< 5 %
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

**9.2. Autres informations**

Pas d'autre information disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Néant dans des conditions normales de traitement.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants. Acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE	= 5050 mg/kg ( Rat )	> 3 g/kg ( Rabbit )	
alpha, alpha DIMETHYLBENZYL HYDROPEROXIDE	= 382 mg/kg ( Rat )	= 0.126 mL/kg ( Rabbit )	= 220 ppm ( Rat ) 4 h
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE	= 10837 mg/kg ( Rat )		

#### Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

#### Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

#### Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE	LC50 213 - 242 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 227 mg/L Pimephales promelas 96 h		
alpha, alpha DIMETHYLBENZYL HYDROPEROXIDE	LC50 3.9 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	7: 24 h Daphnia magna mg/L EC50	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour pour la/les substance (s) du mélange.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom Chimique	log Pow
2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE	0.47

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Vider les restes. Recycler selon la législation en vigueur.

#### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 03 05\* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses  
08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés à la rubrique 08 04 09

#### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

#### Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

La directive 2009/2/EC selon la 31ème adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte. . .

#### Tableaux des maladies professionnelles :

Nom Chimique	RG
ETHOXYLATED BISPHENOL A DIMETHACRYLATE	RG 65
2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE	RG 65
2,2'-ETHYLENEDIETHYL DIMETHACRYLATE	RG 65

#### Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité n'a été effectuée

### SECTION 16. AUTRES DONNÉES

#### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H331 - Toxique par inhalation. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H301 - Toxique en cas d'ingestion. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

#### Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

#### Préparé par JD

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/01/2020

#### Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 3 9 16

#### Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### **Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### **Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**